

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 650

Artikel: Lobbyisme : touchez pas au Carburant suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013195>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Touchez pas au Carburant Suisse

On savait le Touring Club Suisse à la fois puissant et bien organisé. Il en donne présentement une preuve supplémentaire: en moins de trois mois (dont juillet et août), il aura récolté, auprès de ses quelque 995 500 membres, les cent mille signatures nécessaires au dépôt de son initiative populaire «concernant les droits de douane sur les carburants et leur affectation obligatoire».

Certes, on n'a pas lésiné sur les moyens: tout le bureau du conseil d'administration (dont la seule femme un peu située dans ce Männer-Club) lancé dans la bagarre, un appel envoyé à tous les sociétaires avec carte commerciale-réponse pour neuf signatures, plusieurs pages dans l'hebdomadaire «Touring» qui auraient pu être vendues sinon à des annonceurs pour Fr. 17 820.— (éd. allemande, 640 000 exempl.), Fr. 9200.— (éd. française, 252 000 exempl.) ou Fr. 4840.— (éd. tessinoise, 57 500 exempl.).

EN DEUX MOIS...

N'empêche que le résultat est là: «plusieurs dizaines de milliers de signatures» rentrées entre le 6 juillet et la fin août, de sorte que les cent mille sont attendues pour la mi-septembre. Exploit hors de portée pour un parti politique: malgré dix-huit mois d'efforts, l'Alliance des Indépendants s'écrasait avec son initiative anti-taxe de réception radio-tv; les démocrates-chrétiens de plusieurs cantons suisses alémaniques ont arrêté les frais en février dernier, après une année pour récolter 40 000 signatures en faveur de péages pour les tunnels alpins; présentement, le Parti socialiste suisse peine avec son initiative pour le référendum facultatif en matière de dépenses militaires, qui fait à

peine davantage recette que l'excellente initiative «ville-campagne» contre la spéculation foncière (environ 30 000 signatures sept à huit mois après leur lancement en novembre 1981).

Bref, sur le plan fédéral comme au niveau cantonal (cf. initiative vaudoise «une école pour tous») c'est la force d'une organisation non partisane ou l'engagement d'une équipe bien décidée qui «fait» la démocratie directe: voyez l'Union centrale des producteurs de lait et ses 165 000 signatures en dix mois contre les importations excessives de denrées fourragères et les fabriques d'animaux; voyez les associations de consommatrices et leurs 130 000 signatures en huit mois pour la surveillance des prix; voyez encore Franz Weber et son initiative contre le Rawyl, qui a virtuellement abouti en moins de six mois. Et voyez maintenant le TCS. Au reste, le TCS n'a pas seulement la force du nombre, mais aussi celle de l'organisation: le calendrier de son initiative mérite de figurer parmi les cas d'école du lobbyisme efficace.

DÉFI AU NATIONAL

Le 23 juin dernier, après huit bonnes heures de débat dans lequel seuls les socialistes et le nationaliste Oehen font mention du TCS, le Conseil national adopte grosso modo le projet Ritschard de nouvelle affectation des droits sur les carburants — un pactole annuel supérieur à deux milliards. En bref, les motorisés verseront relativement davantage à la caisse fédérale générale que par le passé et la Confédération aidera directement un peu plus les cantons.

L'opération ne plaît pas au TCS, qui veut que les automobilistes payent pour les routes — et pour rien d'autre. Du béton et encore du bitume.

Le texte de l'initiative allant dans ce sens, dont le lancement avait été décidé en assemblée des délégués, paraît dans la «Feuille fédérale» du 6 juillet 1982.

Propagande et encart pour signatures paraissent trois semaines consécutives dans «Touring» (8, 15 et 22 juillet 1982), avec le «retour» que l'on sait, et que le comité d'initiative glisse à la presse à la fin août, juste avant la réunion de la commission du Conseil des Etats chargée du dossier «droits des carburants».

LES ÉTATS DOCILES

Admirable coïncidence, ponctuelle planification, juste récompense. La commission de la petite Chambre, décide, grâce à la voix prépondérante du président, le radical tessinois Generali, de modifier le projet fédéral/national... dans le sens voulu par le TCS. Tous les droits supplémentaires sur les carburants doivent aller aux routes, et si ces dernières viennent à coûter moins cher, il faudra baisser la surtaxe (perçue depuis 1962 et s'élevant actuellement à 30 ct par litre de carburant).

Suite de l'affaire: lors de la session d'automne, le Conseil des Etats va se prononcer, et, dans une course-poursuite emmenée par un Willi Ritschard plus actif que jamais dans la recherche de recettes nouvelles, les Chambres tenteront d'éliminer les divergences entre leurs versions respectives. Pour que la nouvelle réglementation puisse entrer en vigueur à temps, soit au 1.1.1984, la votation fédérale sur le sujet, qui implique une modification de la Constitution fédérale, devrait avoir lieu le 27 février 1983. La dernière votation fédérale avant les élections de l'automne 1983.

PS. Le TCS n'a présentement qu'un seul membre de son conseil d'administration — et de son comité d'initiative — sous la Coupole: le «député-maire» de Vouvry, Bernard Dupont. Absent lors de la session pour cause de santé, il n'a pas pu prendre part au débat sur l'affectation des droits sur les carburants.